

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale											
Date de réc	eption	:			Do	ossie <b>r</b> (	comp	olet le :			N° d'enregistrement :
			_								
							1. In	titulé du	pro	jet	
Confortement	de la je	tée de l	la Cita	adelle							
	71.5	_	ntific	ation d	ı (ou d	les) m	aître(	(s) d'ouvi	rag	e ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne	physiqu	ve						Du É us s			
Nom								Préno	m		
2.2 Personne			مام:		Coll	ectivit	á da C	Coreo			
Dénomination									<i>C</i> ~	onseil Exécutif de (	- Orso
Nom, prénom habilitée à repr					MOH	sieui i	e rie:	siderit du	CO	niseli Executii de C	Lorse
RCS / SIRET	2 3	T T		0 0	1 8	1010	0 0	1 9		Forme juridique	Collectivité Territoriale
KOO / OKL	تـــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	1-1-		0 0	-1-	بات	- 1 -	لئنا		Tomilo jonalquo	
				loiana	7 À V	otro c	lomo	ında l'aı	nn.	exe obligatoire	nº1
		11.		Juigne	;Z	one u	iemo	iliae i al	III	exe obligatolie	<b>"'</b>
3. Catégorie	(s) app	olicable	e(s) d							xé à l'article R. 12 dant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de caté	gorie e	t sous-c	catéc	orie							s seuils et critères de la catégorie
11° Travaux, ou	ıvrages	et amé	nage	ments	Réfec	tion d	e la Je	etée de la	Cit	tadelle qui présent	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) te un état dégradé et dont une de ses
en zone côtière	_				foncti	ions es	st de p	protéger	le p	ort et l'arrière por	t des risques de submersions marines
21° Barrages et	autros	inctalla	tions		en période de tempête. Une partie des travaux consisteront notamment à reprendre						
destinées à ret					les profils avec ajout de matériaux et stabilisation. Cet ouvrage, compte tenu de sa vocation et de son positionnement, répond, à priori, à la définition de l'article						
stocker					R562-13 du code de l'Environnement.						
Sala	g 198	137100	. 4	79 YS	4.0						CONTRACTOR SWEET TO
Dolvont ôtro a	nnavá			A Camara	_		_		_	les du projet la rubrique 8.1 du	
4.1 Nature du										ia rubrique 8.1 au	rormulaire
										iellement de repre	endre le profil actuel de la Jetée de la
Citadelle pour	qu'il rép	oonde a	aux ris	sques de							riaux et de stabiliser sa base afin qu'il
puisse résister a	aux évè	enemen	ts na	turels.							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La jetée de la Citadelle est actuellement la principale protection des bassins portuaires d'Ajaccio et notamment du port Tino Rossi.

Au vu de l'occurrence croissante des tempêtes occasionnant des dégâts et du développement des activités portuaires, elle présente aujourd'hui un état nécessitant une réfection. Les prochaines tempêtes risquent de créer des désordres sur l'ouvrage existant qui présente déjà des points de fragilité.

L'objectif de ce projet est de réparer cet ouvrage de protection, afin qu'il puisse protéger à la fois les équipements situés à l'arrière de la digue et protéger le plan d'eau du port d'Ajaccio.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux pressentis nécessaires à la réfection de l'ouvrage sont :

- côté port : la mise en œuvre d'un traitement inti-affouillement à proximité de la station d'avitaillement (tapis, blocs, dalle...)
- musoir : réparation avec un rechargement structuré en gros enrochement (ou blocs artificiels) avec pour but d'augmenter le volume du musoir et de modifier la crête
- la réparation de la partie entre le musoir et le coude avec mise en œuvre d'un nouveau profil :
- >2ème prolongement : enlèvement des gros enrochements pour réutilisation afin de limiter la porosité de l'ouvrage, mise en œuvre d'une sous-couche et d'un carapace, remblaiement structuré depuis le pied de l'ouvrage pour avoir une butée de pied
- > 1er prolongement : terrassement de l'existant pour mise en œuvre d'une nouvelle sous-couche, butée et carapace et enlèvement des blocs cubiques actuelles
- le coude : mise en cohérence du profil avec ceux des prolongements (soit rechargement, soit constitution d'un nouveau profil)
- la jetée principale (entre le coude et la terre) : augmentation de la rugosité et de la porosité de la crête soit par rechargement de tétrapodes, soit par la mise en œuvre d'un nouveau profil. Mise en œuvre d'un mur de béton de protection

Aucun dragage n'est envisagé à ce stade. Les matériaux en place concernés seront réutilisés au maximum.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un fois les travaux terminés, à l'exception de sa vocation principale de protection contre les tempêtes, la Jetée n'a pas vocation à être exploitée au sens industriel du terme. Un suivi régulier de sa structure sera réalisée et des évaluations de son état seront réalisées à chaque évènement climatiques majeurs.

# 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un certificat de projet (CE Art. L.181-6) est jointe à la présente demande de cas par cas pour déterminer les procédures précises auxquelles sera soumis le projet. Les procédures à ce jour pressenties sont :

- une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (CE. Art. L214-1) concernant les installations, ouvrages, travaux et activités susceptibles d'avoir des incidences sur l'eau et les milieux aquatiques.
- une évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000 au titre de l'article L.414-4 du code de l'Environnement
- une déclaration au titre de l'article R.341-9 pour recueillir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- un dossier de dérogation espèces protégées au titre de l'article L411-2 du code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Mise en œuvre d'un traitement anti-affouillement côté port	à définir
Réparation du musoir avec un rechargement structuré en gros enrochement	à définir
Réfection du 1er et 2ème prolongement : reconstruction en tétrapode sur 120 m	à définir
Coude et Jetée principale : reconstruction en accropodes sur 190 m	Surface digue : 155 m <sup>2</sup> Surface à enlever : 170 m <sup>2</sup> Surface de rechargement : 24 m <sup>2</sup>
Surface Jetée hors port : 11 000 m²	*

# 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation

Port Tino Rossi 20179 AJACCIO

Parcelles concernée : BY 24-24-25-31

Domaine public attenant

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. <u>4 1° 5 5' 0 5" 2</u>1 Lat. <u>0 8 ° 4 4' 3 6" 0</u>3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:

Point de départ :

Long. 4 1 ° 5 5 ' 2 " 19 Lat. 0 8 ° 4 4 ' 2 9 "

Point d'arrivée : Long. 4 1 °

Long. 4 1 · 5 5 · 0 9 "95 Lat. 0 8 · 4 4 · 3 7 " 88

Communes traversées:

Ajaccio

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?	Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui	Non	X

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Commune d'Ajaccio
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		ZPPAUP d'Ajaccio - Monuments historiques (500 m): La Citadelle, l'ancien palais Episcopal, la Maison Peraldi, la Chapelle Erasme, l'Immeuble de l'appartement Baciocchi, la Maison de Napoléon Bonaparte, l'Oratoire de Saint-Jean-Baptiste, la Cathédrale Notre-Dame d'Ajaccio, le Palais Lantivy, la Chapelle Impériale, le Palais Fesch, l'Hôtel de Ville, l'Oratoire Petit St Roch - Site inscrit : Centre historique d'Ajaccio
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRI de la Gravone approuvé le 24/08/1999 révisé le 06/09/2002 PPRI du Prunelli approuvé le 14 septembre 1999 PPRI Arbitrone-Madonuccia Remodio approuvé le 31/05/2011. PPRT ENGIE approuvé le 27/09/2016  PPRT ANTARGAZ prescrit le 23/04/2014 PPR Mouvements naturels de terrain prescrit le 25/02/2011 PPR Feux de forêt prescrit le 11/01/2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Absence de données concernant ce point. sur la partie terrestre. Concernant les fonds marins, des prospections ont été réalisés en 2017. Sur plusieurs points de prélèvement, un présentait des anomalies en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?	X		Centre historique d'Ajaccio
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		FR9410096 lles sanguinaires, golfe d'Ajaccio (0 km) FR9402017 Golfe d'Ajaccio (0 km) FR9412001 Colonie de Goélands d'Audouin (2 km) FR9400619 Campo dell'Oro (4,4 km)
D'un site classé ?	X		Grotte Napoléon, Place Giraud (1,6 km) Ancienne propriété de la famille Bonaparte, dite les Milleli (3,4 km)

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le projet, de par sa nature, ne devrait pas engendrer de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			Les travaux n'impliqueront pas de prélèvements d'eau dans la masse d'eau souterraines concernées. Aucune modification prévisible non-accidentelle n'est à prévoir.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Le projet devrait être peu excédentaire en matériaux. Il s'agira principalement des matériaux qui auront été enlevés pour permettre la réfection de l'ouvrage et qui n'auront pu être réutilisés faute de qualité suffisante.  => Effets négatifs, indirects, temporaires et dont la survenue serait à court terme
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Les matériaux qui seront apportés seront essentiellement des blocs de béton (accropodes et tétrapodes) ainsi que des matériaux pour mettre en œuvre un mur de béton sur la partie Jetée et la mise en œuvre d'une sous-couche et d'une carapace (sable, ciment, etc).  => Effets négatifs, indirects, temporaires et dont la survenue serait à court terme
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le projet est susceptible d'engendrer de la destruction d'espèces faunistiques protégées (Patella ferruginea - Grande Pattele en grand nombre sur la Jetée, Pinna nobilis) et d'habitats naturels (herbier à posidonia oceanica). Il pourra également générer un dérangement d'espèces en lien avec le bruit et les vibrations engendrés en phase chantier. Le risque de dégradation d'habitat est également potentiel avec un risque d'envasement, de pollution ou de dissémination d'espèces envahissantes (Caulerpa cyclindracea présente sur la digue et dans l'intérieur du port) => Effets négatifs, directs, permanents et/ou temporaires et dons la survenue serait à court terme
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	$\boxtimes$		Compte-tenu de la proximité immédiate des sites ZSC "Golfes d'Ajaccio" et de la ZPS "lle sanguinaires, golfe d'Ajaccio", le projet est susceptible d'engendrer une dégradation de certains habitats (Herbiers de posidonie) et de créer un dérangement de certaines espèces (Tursiops truncatus, avifaune).  => Effets négatifs, directs, permanents et/ou temporaires et dons la survenue serait à court terme

				ll n'y a pas de 5.2 dans le présent formulaire.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	3
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Par rapport à l'actuelle Jetée, les travaux préconisés visent à reprendre et à renforcer l'ouvrage actuel et donc à consommer de l'espace maritime mais de manière résiduelle.  => Effet négatif, direct, permanent et dont la survenue serait à court terme
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		Le projet est desservi par des voies routières qui accueillent du Transport de Matières Dangereuses. De même, il est situé à proximité des voie maritime qui accueillent elles-aussi du Transport de Matières Dangereuses. En phase chantier, avec la légère augmentation du trafic au chantier lié un accident ne peut être exclus amenant plusieurs types d'effets potentiels (incendie, pollution, explosion). Toutefois, sa probabilité reste rare => Effet négatif, direct, temporaire et/ou permanent et dont la survenue serait à court terme
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	_	La zone de projet est concernée par le risque de submersion marine. Son objectif vise à réduire ce risque pour les enjeux portuaires.  => Effet positif, direct, permanent et dont la survenue serait à court terme La zone serait en revanche vulnérable durant les travaux. En cas de tempête, selon l'état d'avancer, des effets non-désirés pourraient avoir lieux : destruction de tout ou partie de la Jetée, pollution  => Effets négatifs, directs, temporaires et dont la survenue serait à court terme
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			La présence d'Hydrocarbures Aromatique Volatils dans un des prélèvements peut amener à un risque de contamination des ouvriers qui manipuleraient les sédiments concernés. De même, une pollution temporaire des eaux de mer amènerait également à un risque de contamination des ouvriers. Le projet sera conçu de manière à éviter ces risques.  => Effets négatifs, indirects, temporaires et dont la survenue serait à court terme
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Compte-tenu des matériaux (accropodes, tétrapodes) et des travaux, le projet amènera du trafic supplémentaire durant la période de chantier. => Effet négatif, direct, temporaire et dont la survenue serait à court terme
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Les travaux attendus seront générateurs de bruit. Concernant le milieu environnant terrestre, il reste relativement bruyant une bonne partie de la journée en période diurne (pas de travaux prévus en période nocturne donc pas de nuisance) Les effets seront alors relativement moindres. En revanche, le bruit engendré sera source de dérangement pour les espèces faunistiques maritimes environnantes => Effet négatif, direct, temporaire et dont la survenue serait à court terme

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	□	Les travaux attendus seront générateurs de vibration avec l'utilisation d'engin type pelle et pourront créer une gène pour les populations environnantes mais dans une moindre mesure et seront source de dérangement pour les espèces faunistiques maritimes environnantes  => Effet négatif, direct, temporaire et dont la survenue serait à court terme
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	A ce stade, il n'est pas prévu de travaux de nuit donc les travaux ne seront pas source d'émission lumineuse.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Compte-tenu de la nature des travaux et des engins qui seront nécessaires pour les mettre en œuvre, des émissions seront à prévoir en phase travaux. => Effet négatif, direct, temporaire et dont la survenue serait à court terme
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?			Les travaux n'ont pas pour objectifs d'émettre des rejets liquides. Des mesures de protection et de prévention seront mises en œuvre pour se prémunir contre toutes pollutions accidentelles (hydrocarbures)
	Engendre-t-il des effluents ?	×		Les principaux rejets seront les laitances de béton, les eaux de mers éventuellement souillés et les sanitaires des entreprises de travaux. Un système visant à éviter tout rejet contaminé dans les eaux de mer sera mis en place. => Effet négatif, direct, temporaire et dont la survenue serait à court terme
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Comme tout chantier, les travaux seront générateurs de déchets, essentiellement des déchets inertes et des DIB. Si des matériaux souillés venaient à être mis au jour, alors ils seront évacués vers les centres de traitement appropriés. L'objectif sera d'adapter les travaux pour réduire au maximum les déchets.  => Effet négatif, direct, temporaire et dont la survenue serait à court terme

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		Compte-tenu de la proximité de monument historique et du site inscrit, les travaux seront visibles depuis ces sites et donc auront une incidence temporaire.  => Effet négatif, direct, temporaire et dont la survenue serait à court terme En revanche, le projet final n'apportera pas de modifications majeures à l'existant.  => Effet négligeable				
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Un effet temporaire sur l'activité de pêche artisanales et sur les activités nautiques est à prévoir. => Effet négatif, direct, temporaire et dont la survenue serait à court terme				
approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :				
Dans un rayon de 5 km, deux projets ont été identifiés (soit ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique et/ou ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public):  - Projet d'aménagement et de rectification des RD111b et RD11b (AE du 16/06/2016 et EP du 12/09/2016 au 11/10/2016 (Enquete parcellaire en cours)  => le projet est à une distance de 5 km, il n'est pas sur le même territoire et n'intéresse pas les mêmes milieux. Ces routes ne seront pas des routes à priori utilisés pour les transports en lien avec le projet => absence d'effets cumulés  - Projet de requalification urbaine des quartiers des cannes et des salines (AE du 23/06/2015) (en cours de réalisation)  => le projet est à une distance de 2 km. Les travaux de requalification seront pour une majeure partie terminée et ne porte pas sur le même espace, ni sur les mêmes milieux (urbain/marin). Aussi, les incidences cumulées prévisibles seront à priori négligeables.								
	nces du projet identific Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?				
			115 175 15					
*								
				x				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effe	ets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joinc	
une annexe traitant de ces éléments) :	

Le projet est au stade du Diag-AVP. Les mesures proposées sont celles envisagées à ce stade :

- Adaptation du calendrier de travaux (tempête, biodiversité, période estivale) ;
- Cahier des charges environnemental strict en phase chantier avec suivi de la qualité de l'eau, de la turbidité et mise en oeuvre de procédures strictes
- Mise en place de balisage
- Déplacement des Patelles géantes
- Suivi de l'herbier et des grandes nacres sur plusieurs années
- Mise en place de mesures d'évitement concernant les problématiques de bruit et de vibration concernant la faune aquatique (el

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	$\boxtimes$
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	$\boxtimes$

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 - Diagnostic de la Jetée de la Citadelle – Port d'Ajaccio, OCEANIDE, 2010

Annexe 8 - Diagnostic environnemental du projet de confortement de la Jetée de la citadelle, 2017

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

^

Fait à

Ajacais

le,

17 MAI 2018

Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse

et par Délégation

Signature

Daniel LABORDE